



LOCATION DE SALLE - TYPE L (4^{ème} catégorie)

Salle : Jules Ferry

(Avenue Edmond Grasset - 17 440 - Aytré)

1 - Caractéristiques

- Equipement : Salle type L, 4^{ème} catégorie, jusqu'à 300 personnes
- Surface de la salle : 402 m²
- Capacité d'accueil : 300 personnes

2 – Sécurité incendie (fiches jointes)

- Plan d'intervention
- Fiche technique Sécurité Incendie (à compléter lors de l'état des lieux)
- Fiche des moyens inventoriés (à compléter lors de l'état des lieux)

3 – Equipements mis à disposition

- Dans la salle :
 - 43 tables
 - 250 chaises
 - 9 podiums
 - 1 chariot
- Cuisine :
 - 1 réfrigérateur / congélateur
 - 1 gazinière (4 feux)
- Vaisselle et nécessaire pour l'entretien, non fournis.

4 - Chauffage

- Température réglée à 19° C
- Ne pas dérégler les radiateurs
- En cas de panne, contacter l'agent d'astreinte

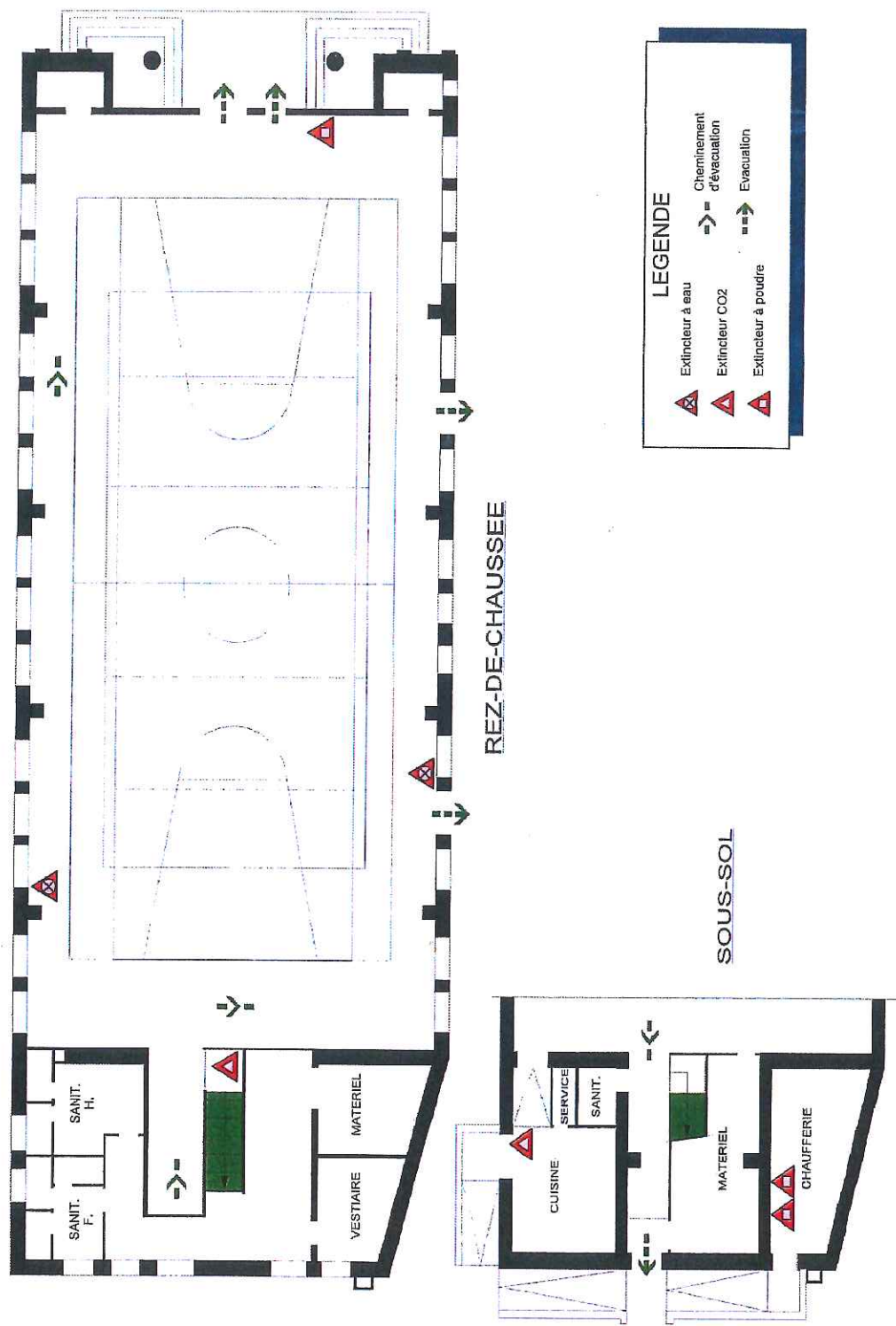
5 - N° d'urgence

- Astreinte Mairie : 06 22 35 10 74
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police : 17

PLAN D'ÉVACUATION



SALLE JULES FERRY
17440 AYTRE



LEGENDE

- ▲ Extingueur à eau
- ▲ Extingueur CO2
- ▲ Extingueur à poudre
- Cheminement d'évacuation
- Evacuation



Règlement Sécurité Incendie

Salle type L - 4^{ème} catégorie

Fiche technique

Salle : **Jules Ferry**, louée ou occupée par :

Mr/Mme :

Adresse :

Tel :

pour lui-même pour l'association :

Type d'activité :

Date : Horaires : de à

Effectif maximal autorisé : **300** personnes

L'organisateur désigne 1 personne, responsable de la Sécurité Incendie, ayant reçu une formation de sécurité incendie, et pouvant être employée à d'autres tâches :

Mr / Mme :

L'organisateur certifie:

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles municipales, notamment du chapitre II « Réglementation et sécurité » et s'engage à le respecter.
- Avoir procédé à une visite, avec l'exploitant de la salle et à une reconnaissance des voies d'accès et issues de secours.
- Avoir reçu de l'exploitant, une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose la salle municipale (inventaire des moyens de lutte contre l'incendie, listés sur la fiche ci-après).
- Connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.
- Prendre les premières mesures de sécurité, en cas d'incendie et diriger les secours en attendant l'arrivée des Sapeurs pompiers.

Les décorations installées dans la salle doivent être conformes au Règlement Intérieur des salles municipales (art. n° 5 - Chap. II).

En cas d'incendie : Donner l'alerte - Evacuer la salle - Appeler les pompiers

Rappel : il est interdit de fumer dans les lieux publics.



SECURITE INCENDIE

(Localisation du matériel et des consignes au titre du L14)

SALLE JULES FERRY

MOYENS INVENTORIES			OUI	NON	
Consignes de sécurité					
Manoeuvre alarme incendie					
Extincteurs	SJF1	RDC	CHAUFFERIE		
	SJF2	RDC	CHAUFFERIE		
	SJF3	1	PALIER		
	SJF4	RDC	SALLE		
	SJF5	RDC	CUISINE		
	SJF6	RDC	SALLE		
	SJF7	RDC	SALLE		
	SJF8	RDC	ENTREE		
Manoeuvre désenfumage					
Issues de secours					
Coupure électrique					
Coupure gaz					
Coupure eau					